



Direction de la Solidarité  
et de la Cohésion Sociale  
Service de la Petite Enfance

Tél. : 03.20.02.49.32  
Fax : 03.20.66.58.35

### DECISION

DEC/2024/PE/135

Le Maire de la Ville de Hem,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL/2020/DG/4 du Conseil Municipal de Hem en date du 23 mai 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil à Monsieur le Maire,

Vu la proposition de « La Fabulleuse », représentée par Madame Madeleine Plattey, animatrice, une convention pour un atelier de démonstration et de déambulation de bulles de savon géantes, à la date ci-dessous, à « La Ruche » de la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à Hem.

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est passé avec « La Fabulleuse », située au 14, allée des charmes - 59220 Denain, une convention d'intervention pour un atelier de démonstration et de déambulation de bulles de savon géantes à la date suivante, à « La Ruche » de la Maison de la Petite Enfance, 124 rue des Ecoles à Hem :

- Vendredi 5 juillet 2024, de 17h à 18h30

La date et l'horaire sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement après consultation auprès de Madame Madeleine Plattey, animatrice de « La Fabulleuse ».

**ARTICLE 2 :** Le coût de la prestation s'élève à 380.00 € TTC  
En raison de la crise sanitaire et d'annonces gouvernementales, le prestataire sera payé uniquement sur intervention faite et la convention pourra être annulée sans frais.

**ARTICLE 3 :** Les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 4 :** Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Principal de Villeneuve d'Ascq sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait à Hem le

21 JUIN 2024

Francis VERCAMER  
Maire de Hem  
Vice-président de la MEL